

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE  
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Nbre de membres en exercice : 17  
Nbre de membres présents : 9  
Nbre de suffrages exprimés : 12

Votes : Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

**L'an deux mille vingt, le 2 octobre à 14h30**

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, en la salle du conseil de la Communauté des Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis.

**Date de convocation : 22 septembre 2020**

**Etaient Présents sur place : Mmes Françoise DE ROFFIGNAC- Pascale GOT – Ghislaine GUILLEN - Marie-Pierre QUENTIN. MM Cyril PENAUD, Alain RENARD**

**Etaient Présents en visio-conférence : Mmes Célia MONSEIGNE, Sandrine DERVILLE, Olivier ESCOTS.**

**Absents représentés : M. Dominique FEDIEU pouvoir à Mme Pascale GOT, M. Loïc GIRARD pouvoir à Mme Françoise DE ROFFIGNAC, M. Philippe LABRIEUX pouvoir à Mme Célia MONSEIGNE.**

**Secrétaire de séance : Alain RENARD**

**Délibération N°2020-03-56: Modification des modalités de réalisation de l'étude « Etat des pratiques de gestion des eaux à bord des navires traversant l'Estuaire » et plan de financement associé**

*Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés et notamment sa disposition Pc3 ;*

*Vu la navigation présente sur les fleuves et eaux estuariennes du territoire du SAGE Estuaire de la Gironde*

*Vu la délibération n°2020-02-028 actant le lancement en maîtrise d'ouvrage par le SMIDDEST de l'étude « Etat des pratiques de gestion des eaux à bord des navires traversant l'Estuaire »*

*Vu le plan de financement initial de l'étude détaillé dans la délibération sus-citée*

*Considérant la réévaluation du montant de l'enveloppe financière dédiée, compte tenu des enjeux et des attentes partagées par l'ensemble des financeurs, ayant conduit à un enrichissement du cahier des charges;*

Après discussion, il est décidé, à l'unanimité

**Article 1.** D'approuver le nouveau plan de financement de l'étude :

**Coût de l'étude : 40 000€ HT 44 000€ TTC**

**Plan de Financement :**

Agence de l'Eau Adour Garonne	50% du HT :	20 000€ HT
Département de la Gironde	20% du HT :	8 000€ HT
Département de la Charente-Maritime	10% du HT :	4 000€ HT
Autofinancement SMIDDEST :	minimum	8 000€ HT

**Article 2.** D'autoriser Madame la Présidente à solliciter, pour la réalisation de l'étude, les subventions auprès de l'agence de l'Eau Adour Garonne, du Conseil Départemental de la Gironde et du Conseil Départemental de la Charente-Maritime.

**Article 3.** D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Braud-et-Saint-Louis le 02 octobre 2020

**La Présidente**  
**Pascalé GOT**



Mme. la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat